



COMMUNIQUE DE PRESSE

15 janvier 2024

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LE DÉPARTEMENT EXPÉRIMENTE DES PIQUETS ANTI-COLLISION

Afin de prévenir les collisions avec des animaux sauvages, le Conseil départemental expérimente depuis cet automne l'utilisation des piquets réflecteurs sur deux axes du sud du département.

Les collisions avec des animaux sauvages entraînent chaque année plusieurs dizaines d'accidents et de blessés dans la Drôme. En tant que collectivité en charge des routes départementales, le Département est particulièrement vigilant à la sécurité des usagers de la route. Afin de prévenir du risque de collision sur deux axes du sud du département particulièrement touchés, la collectivité expérimente avec le soutien de la Région AURA et de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme l'utilisation de piquets anti-collision.

Déviation de la lumière

Ces piquets réflecteurs dévient la lumière des phares des véhicules dans les abords immédiats de la chaussée. La lumière réfléchiée entre 80 cm et 1 m, soit la hauteur des yeux des animaux concernés (cerfs, chevreuils et sangliers), crée une barrière qui dissuade l'animal de traverser.

Trois tronçons sont concernés sur les itinéraires suivants :

- Entre Valaurie et Allan sur la RD 133 (environ 2 km) - 6 collisions depuis 2022,
- Entre Valaurie et Grignan sur la RD 541 (environ 820 m) - 5 collisions depuis 2022,
- Entre Donzère et Les Granges Gontardes sur la RD 541 (650 m) - 6 collisions depuis 2022.

Ces réflecteurs sont disposés tous les 20 m en ligne droite et tous les 10 m dans les virages. Si l'intérêt majeur est de modifier le comportement animal, le conducteur interpellé par ces poteaux sur les tronçons équipés est également amené à adapter sa vitesse. Cet équipement de sécurité s'ajoute aux panneaux de signalisation annonçant un danger déjà implantés aux abords de ces zones.